L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 JUILLET 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 22 JUILLET.

☞ Nous renvoyons le lecteur à la seconde page, pour les nouvelles qui ont paru dans l'édition du soir, ainsi que pour les ventes judiciaires et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, vêtements, Chapeaux et chaussures.

Par J. B. Crozat, au No 93 de la rue Royale—Meubles.

Par E. M. Jacobs, au No 36 du passage de la Bourse—Meubles.

Par S. Guinault, à 10 heures, à l'encoignure des rues Paix et Moreau—Le fonds d'un magasin de groceries et installations de café.

Par J. P. Boisseau, rue Chippewa, près la rue First—Meubles de la maison No 351.

Par G. Léaumont, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, casquettes et couvertures grises françaises.

Par R. T. Montgomery & Bros, au pied de la rue Gravier—Œufs.

Nouvelles du Nord.

Par l'arrivée du steamer *Yazoo* nous avons reçu des journaux de New-York, jusqu'au 13. Bien que ces dates aient été devancées de 24 heures par les nouvelles de l'Ouest, nous trouvons encore dans nos liasses du Nord plusieurs faits intéressants que nous reproduisons ci-dessous.

Arrivée du steamer Yazoo.

Le steamer de la malle des Etats Unis Yazoo, capitaine Geo. W Couch, parti de New York dans la soirée du 13 du courant, est entré dans notre port hier soir. Il a un chargement complet. Le 17 il a rencontré le Magnolia, allant à Key West avec des provisions du gouvernement. Deux passagers du Yazoo, John Bowen et John Calhhan, sont morts dans la traversée.

Voici la liste de ses passagers :

Felix Aaron, Mlle Forkefeld, H Labasse, Jas S W Wands, J Bentoilos, Dr Geo N Blake, & Le Blanc, James Johnson, Mlle R Williams, Mlle Magnus, C H Sage, E Burke, E L Dronn, Mlle Catherine Halle, Mme Deleman, J Higgins Mme O Cason, L G Plunkett, T Burke, S S Hiss, D A Romans, D Sheenan, J Welsh, M le Mary Welsh, J Grant, M Roundtree, Mlle Geddor, Mr Geddor,—et autres dans l'entrepont.

☞ Parmi les passagers par le Yazoo nous remarquons le nom du Dr Geo W Blake, sauvé du Locust Point, 1 passagers de l'Electric Spark et messieurs Aaron, Bentolos et Le Blanc qui étaient passagers à bord de de deux steamers.

AFFAIRE DE L'ALABAMA.

Le commandant du *Kearsage* a adressé une lettre à M. Bonfils, agent du Sud à Cherbourg, pour lui réclamer, comme étant ses prisonniers, les personnes appartenant au bâtiment l'*Alabama* qui ont été sauvées par des bateaux pilotes étrangers.

Voici les lettres qui ont été échangées :

A Monsieur Bonfils.

"U. S. S. S *Kearsage*, Cherbourg, 21 juin.

"Monsieur,

"Certains canots de pilotes, auxquels j'avais permis, par humanité, de sauver plusieurs prisonniers lorsque l'*Alabama* eut sombré, les ont amenés à Cherbourg. Ces officiers et hommes d'équipage n'en sont pas moins soumis aux obligations que la loi de la guerre impose; ils sont mes prisonniers, et je demande qu'ils se rendent à bord du *Kearsage* pour s'y constituer prisonniers. Dans le cas où ils chercheraient à se délier de cette obligation à la faveur des moyens qui ont été employés dans des cas semblables qui pourraient se présenter, ils ne doivent plus attendre aucune clémence.

"JNO A WINSLOW,
"*Capitaine.*"

La réponse suivante a été faite au capitaine Jno A Winslow :

"Monsieur,

"J'ai reçu votre lettre du 21 juin, l'objet de votre réclamation est un de ceux sur lesquels je n'exerce aucun contrôle, je vous fais observer quer que votre demande aurait dû être adressée au gouvernement français, chez lequel ces malheureux ont trouvé refuge.

"Je ne connais aucune loi de la guerre qui empêche un soldat de s'échapper d'un champ de bataille après un revers, lors même qu'il aurait été déjà fait prisonnier, et je ne vois pas pourquoi un marin n'en pourrait faire autant à la nage.

"Je dois refuser d'agir comme votre intermédiaire auprès de certaines personnes que vous ne nommez même pas, et que néanmoins vous réclamez comme étant vos prisonniers.

"Je ne puis non plus comprendre comment les autorités des Etats Unis peuvent prétendre retenir des prisonniers de l'empire français.

"Je suis, etc. "BONFILS."

Trente-cinq hommes de l'équipage de l'*Alabama* ont quitté Cherbourg à la fin de juin, et ont fait route pour l'Angleterre sur divers navires. Un excellent peintre de marine, M. Durand-Brager, était à Cherbourg. Il a été visiter le lieu du combat des deux navires américains. Bientôt sans doute on aura à admirer une nouvelle composition du grand artiste. D'autre part, on écrit de Londres que le *Navy Club* a ouvert une souscription dans le but d'offrir au capitaine Semmes une épée d'honneur, destinée à remplacer celle que le commandant de l'*Alabama* jeta à la mer pour empêcher, s'il était fait prisonnier, qu'elle ne tombât aux mains des fédéraux. La souscription, placée sous le patronage de l'amiral Anson, est fixée à une guinée pour chaque souscripteur.

M. Mason a écrit à M. Lancaster du *Deerhound*, pour le remercier d'avoir sauvé le capitaine Semmes.

On lit dans la *France*

"On nous écrit de Cherbourg que la plus grande partie des marins de l'*Alabama* ont quitté cette ville après avoir reçu un mois de solde et leurs frais de route. Ils ont reçu les ordres de leur capitaine, et ils ont tenu secret le nom du port où ils doivent se réunir.

"Le capitaine Semmes n'a pas quitté l'Angleterre. Il a appelé auprès de lui ceux de ses officiers qu'il a chargés de l'armement du nouveau navire dont il prendra prochainement le commandement. D'après les renseignements qu'on veut bien nous donner, le nouvel *Alabama* sera une petite corvette fine de forme, blindée à l'intérieur et pourvue d'une artillerie puissante. Le capitaine Semmes, dit-on, a commandé à l'industrie privée trois pièces à pivot pouvant lancer des projectiles creux de 170 livres anglaises, et des projectiles pleins de 220 livres, son équipage, qui était de 142 hommes, sera porté à 172. Ces renseignements sont positifs. Nous ignorons complètement quel est le port d'armement du navire, mais il est probable qu'aucune surveillance ne pourra l'empêcher de prendre la mer.

"Les confédérés n'ont pas de grandes escadres comme leurs adversaires, et, pour leur nuire d'une manière efficace, ils ont armé en course une partie de leurs bâtiments de guerre qui sont montés par des officiers et des équipages d'élite. L'*Alabama* était dans ces conditions; ce navire avait, sur la liste des corvettes de la marine du Sud, le No 90. La *Florida*, qu'on connaît, a le No 83. Elle est commandée par un capitaine de frégate.

"La guerre de corsaire est terrible pour le commerce du Nord, auquel elle fait éprouver des pertes énormes. Dans l'état actuel des choses, elle est complètement légale. C'est cette guerre que la France a faite avec tant de succès à l'Angleterre sous l'empire, et on sait toute l'estime que Napoléon Ier portait à l'illustre Surcouf, auquel il a donné la croix de la Légion d'Honneur. Cette estime, l'empereur actuel l'a conservée à sa mémoire, et il a voulu que son nom fût donné à l'un des bâtiments de la marine impériale. Une de nos plus belles corvettes s'appelle *Surcouf*, comme deux de nos vaisseaux s'appellent le *Jean Bart* et le *Duguay Trouyn*. Ces faits doivent être connus.

"On a accusé Semmes, le commandant de l'*Alabama*, d'avoir fait mettre aux fers ses prisonniers. Cette accusation mérite une courte et irréfutable explication.

"Le capitaine Semmes est connu par son humanité. Des faits nombreux l'attestent, mais un jour la corvette confédérée *Jefferson Davis*, armée en course, fut prise par une frégate du Nord. Le commandant de ce dernier navire et dix hommes de l'équipage, désignés par le sort, furent mis aux fers. Le gouvernement de Richmond, officiellement informé de ce fait, prescrivit à ses officiers d'agir pendant six mois de la même manière. Il est prouvé que Semmes n'a agi que par des ordres supérieurs donnés par suite de réciprocité.

"Nos informations de Cherbourg nous apprennent que le *Kearsage* était toujours sur rade et que ses réparations ne seront pas terminées avant le milieu de juillet. Il a dû, pour le posséder en double en cas d'accident, faire fabriquer, par l'industrie privée, une des pièces principales de sa machine."

Combat naval de Cherbourg.

La correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis* s'exprime ainsi au sujet de cet engagement :

Un combat naval a fait trêve, au commencement de la semaine, aux préoccupations de la politique européenne. Je veux parler de la lutte du *Kearsage* et de l'*Alabama*, dont vous connaîtrez sans nul doute le résultat avant l'arrivée de ma lettre. Cet engagement a provoqué à Paris une vive émotion. On s'en est préoccupé dans toutes les classes de la société, et, dans les salons comme dans les faubourgs, on a pris parti, qui pour le *Kearsage*, qui pour le vaisseau confédéré. Les sympathies paraissent être à Cherbourg pour l'*Alabama*, ce qui peut s'expliquer par les relations que le capitaine Semmes avait pu nouer à Cherbourg avant l'arrivée de son adversaire et par l'infériorité constatée de ses forces, dans le duel maritime qu'il a dû accepter. Le *Kearsage* avait un équipage beaucoup plus nombreux et de plus il était en partie cuirassé. Des hourras venant de la côte, accueillaient le bâtiment du Sud et un silence de mort se produisait à l'aspect de la corvette fédérale. Dès les premiers coups qui ont été meurtriers pour l'*Alabama*, l'avantage paraissait acquis au *Kearsage*.

Le bruit a couru à Paris que c'était sous les ordres du gouvernement français, mis en demeure par les représentants diplomatiques du Nord, que l'*Alabama* avait dû quitter le port de Cherbourg et aller s'offrir aux coups de son ennemi. Le contraire m'est affirmé ce soir et l'on m'assure même que l'on aurait cherché à retenir dans le port le bâtiment confédéré. Cette attitude de l'autorité française est plus probable. Mais le parti du capitaine Semmes était pris de répondre au cartel du capitaine du *Kearsage*, et même il n'a sur ce point prévenu son adversaire. Ses intentions étaient sur ce point d'accord avec les instructions de M Slidell, qui voulait que l'*Alabama* prouvât que ce n'était point à titre de corsaire, mais de bâtiment de la marine régulière du Sud que l'*Alabama* portait le pavillon confédéré. De son coté, le secrétaire de la légation des Etats Unis de Paris s'était rendu à Cherbourg.

Un train de plaisir, emmenant 1,500 Parisiens, est arrivé à Cherbourg à temps pour donner aux voyageurs le spectacle d'une naumachie. Un Anglais, M. Lancaster, s'est procuré la même satisfaction à bord de son yacht de plaisance le *Deerhound*. Au moment où l'*Alabama* sombrait, le capitaine du *Kearsage* a prié M. Lancaster de l'aider à recueillir les naufragés parmi lesquels s'est trouvé le capitaine Semmes. Celui-ci a été fort bien reçu à Southampton, et il va se rendre à Paris, aussitôt que l'état d'une blessure qu'il a reçue à la main le permettra. Son maître de canonniers, qui est Breton, est blessé et à l'hôpital de Cherbourg, où se trouvent d'autres blessés confédérés et fédéraux. Un bateau-pilote français a aussi sauvé plusieurs naufragés de l'*Alabama*.

Le bâtiment à vapeur *Jeddo*, que M Arman, dit-on, avait construit pour le Sud, est parti avant-hier matin de Bordeaux. Il ne jauge que 682 tonneaux et est monté par un équipage de soixante-cinq matelots, tous Français, sous les ordres du capitaine français Pater. La destination du *Jeddo* est Amsterdam; le bateau est plein de marchandises. Je suis parfaitement certain qu'il ne sera pas remis aux confédérés, quoiqu'on se souvienne en France, de la construction de bâtiments pour les Russes, aux Etats Unis, lors de la guerre de Crimée.

Le Kearsage.

(*Louisville Journal*)

Les journaux français et anglais s'efforcent d'atténuer le désappointement du capitaine Semmes en assurant que le *Kearsage* était un bâtiment cuirassé et protégé de chaînes. Le *Philadelphia American* dit que notre navire avait employé pour se protéger les mêmes moyens que le *Hartford* employa quand il passa devant les forts en bas de la Nouvelle Orléans. Ce moyen consiste à prendre les chaînes des ancres et à les disposer à l'avant et à l'arrière de manière à protéger la partie du navire qui fait face aux coups de l'ennemi. Les boulets viennent s'amortir contre ces chaînes, et leur influence directe est perdue. C'est une nouveauté de la guerre maritime introduite pour la première fois dans le service par le lieutenant commandant Thornton, du *Kearsage*, quand il était officier du *Hartford*, et dont l'amiral Farragut a parlé avec tant de faveur dans son rapport sur cette affaire au département de la marine.

C'est cette aptitude à opposer aux nécessités des expédiens toujours nouveaux et à faire contribuer le cerveau aux dépenses de corps, qui assiste si puissamment l'héroïsme de nos marins aussi bien que celui de nos soldats. Quand M. Bull nous aura pris ce moyen improvisé de protéger nos navires, nous en aurons inventé autre chose et il se trouvera toujours à notre remorque.

Il est peut être opportun de dire aussi que le *Kearsage* porte le nom d'une montagne du New Hampshire, qu'il a été construit dans cet Etat et que son équipage se compose presque exclusivement d'officiers et de matelots du Maine, du New-Hampshire et du Vermont. Ces marins étaient pour la plupart des pêcheurs de morue et de maquereaux. Du conséquence, l'engagement à propos duquel la presse anglaise en livre à tant de commentaires, et dans lequel le canon américain a tonné près des côtes anglaises, chose qui n'était pas arrivée depuis Paul Jones, est une indication de ce que ces marins pourront faire par la suite, en pareilles circonstances. Ce n'est qu'un bel exemple de l'habileté nautique des Américains et pas autre chose.

PETERSBURG.—Ce n'est pas la force des retranchements élevés pour la défense de Petersbourg, dit le *Journal* de Louisville, qui empêche Grant de prendre cette place, mais c'est la nature du terrain vers le Sud.

On peut toujours prendre Petersburg, mais on ne pourrait garder la place si les rebelles n'étaient auparavant délogés des travaux qu'ils ont élevés sur le bord de l'Appomattox. Nous ne regardons pas le système des fortifications de Beauregard comme ayant produit une chose imprenable, bien qu'il soit fort habile. Vicksburg, Corinth, Fort Donelson et Morris Island ont été pris bien que ces diverses places eussent été fortifiées par les meilleurs ingénieurs du Sud. Mais il faut s'arrêter quelquefois et user d'une stratégie prudente. La chute de Petersburg est sûre, mais personne ne peut dire quand cet événement aura lieu.

[*Louisville Journal*

Premières relations diplomatiques de l'Empire mexicain.

M. le marquis de Montholon a remis, le 15 juin, à l'empereur Maximilien, les lettres de créance qui l'accréditent auprès de ce souverain comme ministre de France. M. de Montholon s'est exprimé en ces termes :

"Sire,

"J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les lettres qui m'accréditent auprès d'Elle, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur Napoléon, mon auguste souverain.

"C'est avec un vif sentiment de reconnaissance envers la Providence que, le premier parmi les représentants des puissances étrangères, je m'approche du trône de V. M. I., de ce trône qui vient de s'élever aux acclamations de tout un peuple, comme un gage d'avenir nouveau, de force et de prospérité.

"L'œuvre réparatrice à laquelle V. M. s'est dévouée est de celles qui ne peuvent tenter qu'une grande âme, par l'attrait de l'abnégation et du bien à accomplir, par celui même des difficultés qu'elle présente. La France, pénétrée de la grandeur de la tâche et des immenses avantages qu'elle prépare au monde entier, suivra avec une ardente sollicitude les nobles efforts de V. M. et sera toujours prête à les seconder.

"Déjà, sire, la nation mexicaine sent tout le prix de la pensée généreuse qui a guidé V. M. vers ces rives lointaines et chaque jour lui fera mieux apprécier toute l'étendue des bienfaits que vous lui avez apportés en vous rendant à son appel.

"La noble compagne que Dieu a placée près de vous, sire, en prévision des destinées qu'il vous réservait, achèvera par sa grâce, par ses vertus, par les hautes qualités de son esprit et de son cœur, de rendre inaltérable l'attachement du peuple mexicain pour vos augustes personnes.

"Heureux d'avoir été désigné par mon souverain pour être son interprète auprès de V. M. I., ma mission sera remplie selon les vœux de l'empereur, selon les espérances de mon cœur, s'il m'est donné de mériter la confiance de V. M. et de contribuer à rendre de plus en plus intime l'amitié fraternelle qui doit exister entre la France et le Mexique. Elevés l'un et l'autre sur la base du suffrage national, unis désormais par la communauté des idées aussi bien que par l'intérêt réciproque des relations commerciales et industrielles, les deux empires auront pour lien naturel le constant accord d'une politique franche et loyale.

"Daignez, sire, me permettre de déposer au pied du trône de Vos Majestés, les vœux sincères du représentant de la France pour la prospérité de leur règne, pour la grandeur future de la nation mexicaine."

L'empereur Maximilien a répondu :

"Monsieur le marquis :

"C'est avec une sincère satisfaction que je reçois de vos mains les lettres de créance par lesquelles Sa Majesté l'empereur des Français vous accrédite auprès de ma personne.

"Je me félicite de voir en vous le représentant d'un souverain qui a tant fait pour l'avenir du Mexique, et envers qui, comme vous avez pu le remarquer, ce pays manifeste les sentiments d'une sincère gratitude.

"Je n'hésite pas à croire que les liens d'amitié et les relations fraternelles qui unissent la France au Mexique trouveront en vous un fidèle interprète; et, de mon côté, je verrai ces liens se resserrer chaque jour davantage entre les deux empires et les deux peuples."

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Des lettres de San Luis de Potosi nous apprennent que les provinces de Nuevo Leon et de Cohahuila se soulèvent contre Juarez. La défaite de Doblado a grandement encouragé les amis de l'intervention, qui s'organisent sous le général Quiroga et le Sr de Vidaurri. Plusieurs villes du Nuevo Leon se sont déjà formellement prononcées en faveur de l'empire. Un mouvement analogue a lieu dans le Chihuahua.

C'est dans les environs de Saltillo, où se trouve Juarez, que la levée de boucliers en faveur de l'empire s'est le plus accentuée. MM. Bruno Lozano et Ugartechea se sont mis à la tête des impérialistes, et ont d'abord imposé leurs lois au juariste Quesada ; le général Negrete, étant venu au secours de celui-ci, s'est rendu maître des principaux chefs du mouvement, et les a fait fusiller à Monterey. Juarez, qui sent sa cause désespérée, ne règne absolument plus que par la terreur dans une circonscription restreinte.

Les succès des Franco-Mexicains contre Uraga et Rincon Gallardo sont confirmés.

LES MARINS FRANÇAIS A NEW-YORK.

Nos lecteurs trouveront plus loin le récit du grand incendie qui a éclaté l'avant-dernière nuit à la Batterie. Nos confrères du soir ont rendu pleine justice à l'héroïsme déployé à cette occasion par nos marins français stationnés dans le port. Les matelots de la *Guerrière*, de la *Flèche* et du *Lavoisier* ont rivalisé de dévouement avec les policemen et les pompiers de New York. Grâce à leur belle conduite, nombre d'existences ont été sauvées. Partout où il y a une action d'éclat à tenter ou un devoir d'humanité à remplir, on est sûr de trouver les enfants de la France au premier rang.

(*Courrier des E. U.*)

MISSION A ROME.

L'évêque catholique de Charleston, Mgr Lynch, que le gouvernement des Etats Confédérés a chargé d'une mission auprès du Saint Siége, a quitté Paris pour se rendre à la cour pontificale. Pendant son court séjour à Paris, il a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par l'empereur.

CONVENTION.

Séance du 21 juillet 1864.

La Convention passe en revue la Constitution dans son ensemble, telle qu'elle a été rapportée par le comité.

Par consentement unanime, la Constitution est lue article par article et regardée comme finalement adoptée moins les vices de langage ou de forme ou les erreurs et omissions de copie nécessitant des modifications de style ou des corrections.

Les diverses sections sont lues et quelques amendements verbaux sont adoptés jusqu'au 140e article, après quoi la Convention s'ajourne au lendemain.

La distribution des prix à l'Institution Locquet.

Nous avons vivement regretté de n'avoir pu nous rendre à l'invitation qui nous avait été adressée par la directrice de l'institution Locquet, mais à défaut du compte-rendu que nous n'avons pu faire, nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs la communication suivante, que nous recevons au sujet de l'intéressante cérémonie qui a eu lieu à la salle St Alphonse.

Nous avons assisté au grand examen et à la distribution des prix de l'institution Locquet, dirigée par Mme Leroy, qui ont eu lieu à la salle St Alphonse. Ces petites fêtes de famille sont ordinairement plus intéressantes pour les parents que pour les invités, qui s'y rendent en général pour tuer le temps ou pour être agréables à ceux qui les invitent.

La soirée de Mme Leroy a fait exception, et c'est avec autant de plaisir que de sincérité que nous constatons, aujourd'hui, les brillants résultats dus aux soins de l'habile directrice de l'établissement. L'éducation française et l'éducation anglaise y sont également bien soignées.

Plusieurs morceaux français ont été parfaitement récités par de jeunes Américaines, et le léger accent de leur langue maternelle n'a fait qu'ajouter à la grâce de leur diction. Nous pouvons dire la même chose des jeunes Créoles qui parlent également bien les deux langues.

Le Temple de la Gloire ou *le Parnasse Français*, pièce dramatique en deux tableaux, a été parfaitement joué. Neuf jeunes filles représentant les Muses avec leurs attributs se sont si bien identifiées avec leurs rôles, que, nous faisant oublier pour un instant, l'âge d'airain, dans lequel nous vivons, elles nous ont transporté au Parnasse où nous avons admiré la Gloire et la Renommée.

Le bon goût de Mme Leroy s'est montré dans la richesse et l'élégance des costumes qui ne laissaient rien à désirer. Notre cœur de Français a été agréablement touché à la vue du vieil écusson de France, et si nous ne craignions d'être accusés de partialité nous dirions que la jeune fille qui représentait cette chère patrie, avec cet attribut, nous a semblé une des plus jolies.

Par une exception digne de remarque, la partie musicale qui, ordinairement laisse tant à désirer dans les institutions à cause du peu de temps que les élèves peuvent y consacrer, est irréprochable dans l'établissement. Nous ne saurions trop louer le talent de madame Françoise Locquet qui dirige cette partie si importante, aujourd'hui, de l'éducation. Ses élèves jouent comme de jeunes artistes. Elles ont toutes une grande pureté de style, un doigté parfait, beaucoup d'égalité de doigts et des poignets très-souples, leur jeu est bien nuancé et parfaitement rhythmé. On reconnaît, en elles, les élèves d'un professeur sérieux, qui, non seulement, possède tous les secrets de son art, mais qui les a tous approfondis.

Nous serions fort embarrassé si, parmi les nombreux morceaux qui ont été exécutés, tant solos que morceaux d'ensemble, il nous fallait faire un choix et décerner un prix, car, depuis la plus petite jusqu'à la plus grande, toutes les élèves se sont également distinguées, et ont semblé par la manière remarquable dont elles ont joué, non seulement vouloir remercier l'excellent professeur de ses soins assidus, mais encore lui prouver qu'elles apprécient tout son talent.

O. R......

FEUILLETON.

LA MARE AUX OIES,

NOUVELLE

XXXVI.

Ce propos germa dans la tête de notre Aristide qui se leva, méditant quelque chose qui lui va dû l'admiration d'Alice et la bénédiction maternelle. Rendons-lui toute justice : il ne manquait pas de courage, et il avait pris d'un maître d'armes de la garnison des leçons d'escrime pendant plusieurs années, de sorte que, sans être matamore, il regardait son monde en face quelquefois même avec un air tant soit peu mousquetaire.

C'était ce qui faisait dire à la femme de receveur particulier, petite Allemande agaçante et potelée, mais un peu mûre :

—Che Monchieu Aristide, il être touchours vrais gomme une une temoiselle et vier gomme un coq.

A quoi la fille du conservateur des hypothèques, âgée de trente-cinq printemps, qui menaçaient de devenir des hivers à en juger par ses cheveux, hélas ! un peu neigeux, répondait en minaudant :

—Oui, mais il est un peu froid.

—S'il se trouvait là quelque avocat malin, quelque garnisaire effronté qui se permît de sourire, elle ajoutait entre l'aigre et le doux :

—Ah ! je ne dis pas cela pour moi ! Tout le monde sait que j'ai refusé vingt partis pour me consacrer tout entière à mes vieux parents.

Quel malheur pour nous, mon Dieu ! qu'une si bonne femme n'ait pas consenti à soigner un mari par la même occasion !

Dans la matinée on se remit au lieu des séances, et le peintre demanda au jeune homme s'il savait dessiner.

—Moi, Monsieur ! répondit Aristide, et pourquoi faire ?

—Mais, Monsieur, le dessin et la peinture sont tout autant une distraction qu'un art. C'est un talent qui, s'il n'a pas profité à tous, n'a nui à personne et a charmé tout le monde.

—Grâce à Dieu, Monsieur, ma position de fortune me dispense de fréquenter les ateliers pour y chercher les moyens de vivre, et, quant à l'agrément qu'ont peut trouver dans ces lieux là, je n'en suis pas encore arrivé à délaisser pour eux la bonne société.

Napo se mit à rire, il voyait bien l'intention, mais il voulait temporiser.

—Vous nous croyez donc bien de la cour des Miracles, Monsieur de Saint-Hangest ! dit-il.

—Non, monsieur, mais vous n'êtes pas toujours des modèles......

—Des prix de vertu ?

—Non, Monsieur, mais nous sommes de bons vivants à qui la joie ne fait pas peur et les façons les effraient, et qui gardent une honorabilité à laquelle chacun peut se frotter sans rougir.

—La marquise sourit, elle ne craignait rien pour Aristide et était enchantée de l'assertion.

—Sans rougir, je le veux, Monsieur, mais vous avouerez qu'en fait d'élégance et de manières, messieurs les élèves, j'ai oublié le nom qu'on donne à ces messieurs......

—Rapins, dit gravement Napo.

—Peu importe, vous avouerez que ces messieurs ont un ton déplorable, dit Aristide en grasseyant.

—Vous pouvez avoir raison, monsieur de Saint-Hangest, car nos rapins ignorent ce que c'est que le ton, moi le premier.

—Permettez moi, Monsieur, de ne pas vous féliciter de votre ignorance.

—Oh ! Monsieur, je vous y autorise de tout mon cœur, mais veuillez m'éclairer.

—Nous appelons le bon ton......

Ici Aristide s'arrêta quelque peu embarrassé.

—Probablement l'ensemble des règles du savoir-vivre, dit Napo.

—Oui, monsieur, vous y êtes.

—Eh bien ! Monsieur, je crois que le savoir-vivre est une chose qui varie avec les milieux, et nos Messieurs, comme vous dites, s'entendent, je vous assure, fort bien à vivre dans le leur.

Passent-ils dans votre monde, comme c'est une race essentiellement propre à l'acclimatation, ils se moulent facilement à vos usages.

—La séance finissait. On alla faire une promenade. Aristide prit à part Napo.

—Monsieur Gaignet, lui dit-il, vous savez que je vais me marier ?

—Monsieur, je vous en fais mon compliment.

—J'épouse Mlle Alice. Que pensez-vous de cette jeune fille ?

—Tout le bien possible, Monsieur, elle est charmante, et je vous félicite de plus en plus.

—N'est-ce pas ! Elle a eu, je vous prie de le croire, bien des prétendans, mais, aujourd'hui que mon mariage est chose sûre, je leur défends d'approcher.

—Et vous faites bien.

—Sous peine de leur couper les oreilles.

—C'est étonnant ! Monsieur, comme nous sommes dans les mêmes principes, je disais, il y a quelques jours à peine, que j'en ferais autant à qui marcherait sur mes brisées.

—Tel que vous me voyez, Monsieur Gaignet, j'ai trois ans de salle

—Vraiment !

—C'est comme je vous dis. J'embrocherais mon homme comme une mauviette.

—Oh ! oh ! dit Napo en considérant avec admiration et de la tête aux pieds ce foudre de guerre.

M. Aristide, certain de l'effet produit, s'en alla, de son pas le plus dégagé, retrouver sa mère, et laissa notre réaliste qui rejoignirent bientôt les deux jeunes filles restées en arrière.

—Vous pouvez parler sans crainte, Monsieur, dit Nina avec un soupir, je sais tout.

—Laissez-moi donc vous dire, Alice, que je suis bien heureux de vous revoir.

—Moi aussi, Monsieur, et c'est un bonheur que je n'espérais pas, on nous a envoyées de là-bas si brusquement ! Savez-vous que nous ne devons plus nous rencontrer avant mon mariage?

—Votre mariage !

—Oui, et dans six semaines, ma mère le veut absolument.—Dans quinze jours on nous conduit aux bains de mer, d'où nous ne reviendrons que la veille de la noce.

—Est-ce possible ! Mais votre Aristide a donc dit vrai ! Il parlait d'épée, je crois, cet abominable fat !—Alors s'il en est ainsi Alice, elles reviront.

—Ah ! tu vois Nina, si Alice, tu vois qu'il est brave !

—En doutiez-vous donc ? dit il en souriant.

—Moi, oh non ! mais Mme de Saint Hangest nous le répète depuis hier.

—Au fait, dit Napo, on pourrait presque le croire. Mais c'est une ruse de guerre pour m'effaroucher personne. Qu'il vienne me pousser quelque réplique violente et se débarrasser de moi.

Tout à l'heure encore, j'ai eu toutes les peines du monde à ne pas jeter ce jeune homme par dessus le mur du parc. Il me faisait de ridicules menaces.

—Eh bien ! Monsieur, dit Alice, profitant d'un coude du chemin qui la dérobait aux regards des autres promeneurs, je vous remercie et vous supplie de continuer ainsi.

En disant ces mots, elle tendit au jeune homme sa main délicate et blanche, que celui-ci saisit dans les siennes et baisa avec une ardeur amoureuse dévotion.

—Je ne veux pas, continua la jeune fille, être le sujet d'une querelle.

—Soyez tranquille, Mademoiselle, dit Napo, j'userai de toute ma patience avant d'en arriver là.

—Vous viendrez aux bains de mer, Monsieur, je le veux. Ma mère vous aime bien maintenant. Aux derniers moments je parlerai haut et clair à la baronne, je déciderai ma famille. J'ai besoin de vous voir, venez, et souvenez-vous que vous êtes mon protecteur, mon espoir et mon seul fiancé. D'ailleurs ne vous ai-je pas dit que je vous aimais ?

Cela fut dit avec une dignité si parfaite, et se termina par un si doux sourire que Napo saisit une fois encore la main de sa petite femme, et il la serra avec transport.

Le pauvre garçon avait les larmes aux yeux quand Alice appela Mme de Saint-Hangest.

—Nous voici, Mademoiselle, répondit celle-ci.

—Harpie, murmura Napo en marchant à la suite des jeunes filles.

Ces trois jours passèrent comme une ombre, et le soir du dernier, à la grande joie de la baronne, Napo, le cœur gonflé, le bâton à la main, vint prendre congé de ces dames. Aristide, à son départ, le salua gravement.

—Monsieur de Saint-Hangest, dit Napo, ne m'accompagnez-vous pas jusqu'au pont?

—Si vous le désirez, Monsieur, je suis à vos ordres.

Et les jeunes gens se mirent en route, silencieux l'un et l'autre.

XXXVII.

Sur le pont même que nous avons décrit plus haut, et qui était la limite de la propriété, on trouva deux messieurs d'Avesnes et deux officiers d'infanterie qui attendaient en se promenant.

—Monsieur de Saint-Hangest, dit alors Napo, vous avez daigné depuis trois jours me faire tant de leçons sur le savoir-vivre et sur les inconvénients des rapins, vous m'avez tant et si gracieusement pris pour plastron que je désire vous en servir encore une fois. Seulement, aujourd'hui, c'est une leçon d'armes que vous allez me donner, sous peine d'être jeté par moi dans la rivière que voici. — Extrémité désagréable, Monsieur, pour vous et pour moi, et qui ferait rire ces messieurs.

Qu'il fut étonné ! Ce fut le baron de Saint-Hangest. Mais comme, au demeurant, il avait cette bravoure qui se trouve dans le sang, il fit bonne contenance.

Aussi Napo devint-il tout joyeux. Il eût été vexé d'avoir pour adversaire un trembleur.

C'est pourtant toujours une grosse affaire qu'un premier duel, et Aristide, bien qu'il se fût juré de ne pas reculer d'une semelle, était un peu pâle.

—Veuillez ôter votre habit, Monsieur, lui dirent les témoins.

Dès qu'il fut en manches de chemise, on tira les épées au sort, et on lui mit en main une épée de combat, à lame longue et pliante comme un jonc, à coquille percée à jour pour arrêter la pointe ennemie et garantir le bras et le poignet.

On choisit un joli endroit tapissé de fougères et de violettes.

—En garde, Monsieur, dit le plus ancien officier.

Aristide contempla un instant avec regret la voûte du ciel resplendissante, puis, prenant une résolution énergique et se fiant à sa science, il engagea le fer.

Au premier essai de dégagement qu'il fit, Napo le laissa aller et para avec la même vitesse tranquille que dans une salle d'armes. Cela fit réfléchir Aristide, qui pensa que les rapins ont quelquefois du bon, surtout l'épée à la main.

Il essaya ensuite deux ou trois coupés. Napo parait toujours.

—Mais allez donc, Monsieur ! cria le jeune homme, qui suait à grosses gouttes.

—Qu'à cela ne tienne, dit Napo.

Et, joignant l'acte à la parole, il lia avec une vitesse prestigieuse l'épée au demi-cercle, et, baissant la main, envoya l'arme d'Aristide de l'autre côté de la rivière.

—Voilà, Monsieur, dit-il.

Puis lui prenant la main :

—Vous voyez, lui dit-il gravement, qu'il y a certaines plaisanteries dangereuses et des menaces qu'il ne faut pas faire à la légère. Ces Messieurs et moi nous tiendrons cette affaire secrète. Il vous sera loisible d'en faire autant. Dieu vous garde ! Monsieur !

Il salua et repartit pour Avesnes avec les témoins de ce duel imprévu. Il ignorait que quelqu'un d'invisible avait assisté à toute cette scène. C'était Mme de Saint Hangest. Se doutant de quelque projet caché, elle avait suivi les jeunes gens. Mère aimante et femme ayant tout soigneuse de l'honneur de son fils, elle avait voulu que les choses eussent leur cours sans qu'elle intervînt.

C'est ainsi que, soutenue par sa force de volonté, elle avait passé par des émotions effrayantes, mais lorsque Aristide, triste et honteux, revint vers le château, elle se jeta à son cou et s'évanouit.

Cela prouve qu'une femme astucieuse peut avoir son bon côté.

En ouvrant sa boîte de couleurs, Napo y trouva un bouquet de pensées qu'il mit sous son oreiller.

A continuer.

ATTENTION.

☞ M. J. P. Boisseau, encanteur, vend des meubles, un fourneau de cuisine, des installations, &c., &c., ce matin, à onze heures, à la maison No 351 de la rue Chippewa.

☞ MM. Montgomery & Bros. R. T. Montgomery, encanteur, vend 14 barils d'œufs, ce matin, vendredi 22 du courant, à 11 heures de demie, au débarquement du steamer Emperor, au pied de la rue Gravier.

ON ACHETE AU PLUS HAUT PRIX L'Or, l'Argent, et tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS,

Au Bureau de Change,

Nos. 13 et 15, Rue Saint Charles

☞ Ouvert de 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. 1 juillet ☞

Pour MATAMOROS, jour de départ, LUNDI, 25 juillet.—La goëlette anglaise BRAZOS, fine voilière et de première classe, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira ainsi qu'il est ci-dessus. Pour le fret ou passage, s'adresser à A. SOUCLA, rue Vieille Levée, No 151, Ou à L. JOUBLANC, Passage de la Bourse, No 33. 22 juillet—6t

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 21 juillet.

La semaine commerciale expire aujourd'hui. Presque tous les articles ont haussé, le coton vaut de 15 à 17 cts de plus que jeudi dernier et les produits de l'Ouest ont acquis plus de valeur. L'or et le change changent ont haussé plus qu'on ne s'y attendait.

L'attention publique est toujours absorbée par les variations de l'or. Notre dernière revue constatait des ventes à 280, 281½ et 285, mais ajoutait que la nouvelle d'après laquelle le marché avait clos, le 14, à New-York à 273, avait arrêté le mouvement. Ce matin, l'état des choses ne répondant pas aux espérances, le marché est resté stationnaire et quelques lots ont changé de mains à 280 et 283 mais, se fondant ensuite sur des bruits qui circulaient, les détenteurs ont exigé 285, 290, 295 et enfin 300. Les opérations dont nous avons connaissance embrassent [illegible] à 284, [illegible] à 285, [illegible] à 289, [illegible] à 290, [illegible] à 291, [illegible] à 292½, [illegible] à 295 et [illegible] à 297½. D'autres lots plus petits ont été achetés à ces prix. Vers la clôture, on demandait généralement [illegible] certains détenteurs consentiraient à vendre à [illegible] on s'empresse pas, ou a refusé 291 d'un lot assez [illegible] Les courtiers ont donné 286, à 290 des petits montants apportés à leurs bureaux et vendu à d'autres à 290 [illegible] à 297½. Le marché peut être considéré [illegible] clos à 295 à 297½, ce qui est une hausse de [illegible] cents de puis hier, hausse basée sur les rumeurs de [illegible] à plus haut. Personne n'a prétendu avoir reçu [illegible] dépêche de New York.

Dans l'argent, nous avons remarqué une vente de $1500 en demi, piastres américaines à [illegible] à midi, on ne [illegible] pouvait aller à [illegible] n'est rien fait, [illegible] généralement de [illegible] pied que [illegible]

Il n'a rien été annoncé dans le change étranger. Les traites des banques [illegible] heure, aux prix antérieurs, mais après la baisse de l'or on n'aurait pu en [illegible]

Le mouvement a été limité dans le change sur New York à cause de l'absence d'offres et de demande. Le marché [illegible] Les banques ont tiré sur New York [illegible] pour cent de prime et les courtiers [illegible] demande à [illegible]. Nous notons encore [illegible] un peu de vente sur New York à [illegible] de prime pour les traites [illegible]

Cinq bons [illegible] de la ville ont été vendus à 115 ce qui est une hausse. Les bons émis en faveur du chemin de fer ont tenues 100, mais nous n'avons appris à mentionner aucune vente au dessus de 91

Toutes les actions favorites ont haussé. Les ventes comprennent 10 de la banque de Citoyens à $71, 10 de la banque des Citoyens à $71 [illegible] de la compagnie du Gaz à $91, net, et 5 de la compagnie du chemin de fer de la ville [illegible] nouvelle hausse, [illegible] apprenons qu'on avait refusé $3.50 actions de la compagnie du Gaz. Les ventes de scrip d'avoine et [illegible] $700 du Crescent, de [illegible]

Les billets de la banque de la Louisiane sont [illegible] en demande [illegible] Il y a vente à la piastre [illegible] des billets de la banque de l'Etat de la Louisiane [illegible] le prime et des [illegible] des banques de [illegible] des Marchands et des Artisans et de l'Etat [illegible] et peu de billets des banques des Citoyens et du Canal, que les cotes ou sont nominales.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi 21 juillet, à 5 heures P. M.

COTON—La demande de coton a été assez bonne aujourd'hui [illegible]

ETAT DU COTON.

Stock sur place le 1er sept 1863	[illegible]
Arrivé cette semaine	[illegible]
Arrivé antérieurement	13061
Exporté cette semaine	[illegible]
Exporté antérieurement	11125

Sur place et à bord de navires [illegible]

SUCRE ET MELASSE.—La demande [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—[illegible]

TABAC—[illegible]

FARINE—[illegible]

SAINDOUX—[illegible]

BACON—[illegible]

CAFE—La demande le café a été très active [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE—Un lot de [illegible] balles [illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—Il s'est fait des ventes s'élevant à [illegible] le boisseau.

FOIN—Les ventes d'aujourd'hui comprennent [illegible]

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest se vendent en débarcadère à [illegible] la douzaine.

POMMES VERTES—Se vendent au débarcadère, de [illegible] le baril.

FRETS—Le marché au fret est extrêmement calme [illegible] le coton à [illegible] de la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 juillet 1864.

Il y a eu d'arrivages hier. Vendu, 45 bœufs, 2 [illegible], 38 veaux et 12 vaches. A vendre, 170 bœufs, [illegible] moutons, 103 veaux et 28 vaches.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— — à	— 25
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net	— — à	— 21
Bœufs de l'Ouest 3e qualité, par liv. net	— — à	— 18
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	40 00 à	75 00
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à	56 00
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— — à	55 00
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— — à	30 00
[illegible]	— — à	—
Moutons, en bas, par tête	— — à	15 00
Vaches à lait, par tête	5 00 à	80 00
Veaux, par tête	35 00 à	100 00
Veaux, 2e qual. par tête	30 00 à	40 00
[illegible]	15 00 à	25 00

Mariés le 14 juillet, à l'église St. Alphonse, par le Rév. de Ham, AUGUSTE PINO à CLEMENTINE L-DOAR.

Décédée, hier après-midi, à 1 heure, à l'âge de trois ans et six mois, SIDONY, fille de Fleury Clere et de Catherine Merz. Les amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures précises. Le convoi partira de la demeure de son père, No 161, rue St Mary, entre Constance et Laurel, 4me District.

Décédée, hier matin, à 11 heures moins 20, à l'âge de 19 ans et six mois, Mme P. FREDERICK CHINE, née Eulalie Gregorita Arraisa. Les amis et connaissances des familles Chine, Arraisa, St Cyre et Dubois sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie précises. Le corps est exposé rue d'Amour, entre Columbus et St Antoine.

Décédé hier, 21 juillet, à 6 heures de l'après-midi, à l'âge de cinquante-cinq ans, JACQUES DUPIERRIS, natif de Calçin, départ. des Hautes Pyrénées (France). Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi. Son corps est exposé chez son parent, Joseph Dollas, rue Tolédano, Jefferson City.

Décédée, hier, à 4 heures et demie, à l'âge de 8 mois et 14 jours, MARY VIRGINIE THEARD, fille de Joseph O. Theard et de Julie Cassard. Les amis des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de son père, encoignure des rues Orléans et St Claude.

ON DEMANDE

UN garçon de place à dix-huit ans. S'adresser No 15, rue Royale, dans la pharmacie. 21 juillet—2t

DEMANDE DE MAISON.

On désire prendre à loyer une demi maison ou une maison entière, située entre les rues Bourbon et Marais, Esplanade et St. Pierre, avec une assez grande basse cour. S'adresser P. O. Box 646. 21juillet—3t

OFFICIEL.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, à la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 22 juillet 1864

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau des lettres mortes.

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs [illegible]

Timbres d'affranchissement.

[illegible]

Lettres à renvoyer.

[illegible]

Nlle-Orléans 22 juillet 1864

	A
Alvarez M R	Arceneaux, Valery
Arnaud Dr F	Avignon, B l
Alcaro, Peter	Aubert F [illegible]
	B
Bajorthe J A	Bideville Hyp [illegible]
[illegible] Bernard	[illegible]
Bastien J B	[illegible]
Boudreaux, Silvere	
	C
Garfallia A	Cipriani [illegible]
Cousin Mme L	[illegible]
Clay Mme Wm	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Chapuis, A	Chappin, Vve [illegible]
Crevon E J	
	D
D'Hamecourt Mme J	Dugué Francois
Deborgle, J	Duryea Mme E
Dugenier Mme B	Dixon Mme [illegible]
De Vries, Lucas	[illegible]
Desposito [illegible]	[illegible]
Dubard Mme Mar	Dupart Mary Ann Mme
Dorion, Mme	Duval, Conrad, forgeron
	E
Esteva, Dosinia	
	F
Fabre [illegible]	Forcade, Joseph
Ferraud Armand	Fortune [illegible]
Féraille, Mme	Fortier [illegible]
Ferretti Edouard	
	G
Gareau Mme Philippe	Goodrich Mme J
Granier, Joseph	
	H
Harbez Mme E F	Howard Louisiana
Hodge, Louise	Huart, Mme Jeanne
	J
Judice Paul	
	K
Klock, Jacques	
	L
Langlois [illegible]	Laborde, Enen
[illegible]	Laurans Pierre [illegible]
Lacroix Mme Désirée	[illegible]
Laquet Mme	Lepage [illegible]
[illegible] Raymond	[illegible]
Lenoir [illegible] Levasseur	Lefevre Louis [illegible]
[illegible]	A Lafferanderie
Lafferanderie H	Lombard, Octave
	M
Marchand Mme Emile	Mercier, Pe
Massey Derbigny H	Mercier Dr
Mandeville D P	Mesplou Mme P
Massarini Wm	Mirous, Dupé
Massarini M	[illegible]
Monnier Benj	Mouzenx, P H
	N
Nanette, Mme G	
	O
Olivard, Mme Rosa	
	P
Pablo & Co	Petit, Mme Clementine
Prados, [illegible]	Joe Lartigue
Pecot, J	Perrault Mme E
Peirot, Mrs Mary	Pratz Cenna
Pettipain, P H	Poisson Dr P
	R
Rousseau-Hte Mme Emma	Robert & Voorhies J
	S
Sayas Miguel	Smith J Fernand
Schneider, Mme L	Sourbon Sue, L & Co
Suite Louis	
	T
Thiroux, Betsey	Thuel, Leopold
	V
Valery Miguel	Vidal F [illegible]
Vedrenne, Mrs H	Vinot, Mme Josephine
	W
Willis, Mrs Henry	
	X
Armonies, Mrs [illegible]	

[illegible], maître de poste.

AVIS.

☞ Le steamer YAZOO arrivé de New York en déchargement à son wharf, au pied de la rue [illegible] [illegible]

WARNEKEN & CO
Rue de [illegible]

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans

ASSAMBLEA GENERAL

Os membros que compõem esta Sociedade [illegible] reunir na sala [illegible] DOMINGO [illegible]

Por ordem do Presidente A. P. VALENCIA
22juillet—[illegible]

Nouvelle Société Lusitanienne de Bienfaisance de la Nlle-Orléans

Assemblée régulière trimestrielle.

LES membres de cette association [illegible] DIMANCHE [illegible] assemblée régulière trimestrielle [illegible]

Par ordre du Président, A. P. VALENCIA
[illegible]

Demande d'un commis confiseur.

ON DEMANDE de suite, à la confiserie située au coin des rues Toulouse et Bourbon, un commis [illegible] 20 juillet—☞

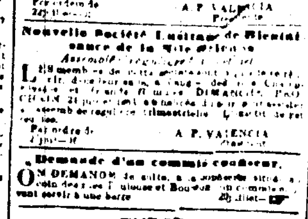

Agrandissement de magasin

A LA PLUME DE BRONZE.

FRANCIS BOUVAIN,

63, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti.

Importation directe de papiers français, anglais et américains ainsi que d'articles de bureaux en tous genres

FABRIQUE DE REGISTRES DE COMMERCE.
GROS ET DETAIL.

Maison de commission à Paris, 23, rue du Caire.

Papiers à lettres tous formats, blancs et bleus. Papier écolier de $3 25 à $4 la rame. Papier pelure d'oignon pour la correspondance étrangère.

Papiers à dessin, papiers à régistres, papiers de toutes nuances, papier buvard, blanc et rose, enveloppes tous formats, couleurs et qualités, papier pour lettres, papier à copier, papier à calquer et à décalquer, papier à piquer les dessins de broderies, papier de musique, papier d'emballage, papier pour affiches, papier manille, papier pour patrons, papier pour étiquettes blanc et de couleurs, papier pour billets de banques.

Papier d'impression pour journaux, et pour livres, toutes grandeurs et épaisseurs.

Papiers fabriqués sur commande aux prix les plus avantageux.

Plumes d'acier des meilleurs fabricants, do en or et platine.
Crayons noirs, bleus et rouges,
Encre supérieure noire, bleue, rouge et carmin, do à copier, garantie.
Coupe papiers, grattoirs Rodgers,
Porte plumes en or et en argent,
Assortiment complet de porte plumes ordinaires,
Encre de Chine,
Tables d'intérêt,
Filières pour paperasses et journaux,
Canifs, pains à cacheter, plumes d'oie, cure-dents, &c.

Livres de Commerce, tous formats.

Livrets, Portefeuilles, livres de reçus, journaux, grands livres, brouillards, livres de caisse, etc.

Imprimerie de la Plume de Bronze

FRANCIS BOUVAIN & Co.

FRANCIS BOUVAIN, Wm. H. LEWIS

67, RUE GRAVIER,

Entre Camp et Bank Place

Les soussignés informent respectueusement leur amis et le public en général qu'ayant acheté une IMPRIMERIE DE PREMIER [illegible], ils sont en mesure d'exécuter dans le plus bref délai, avec le plus grand soin et à des prix vraiment modérés, tout ce qui regarde

L'Impression Typographique,

Tel que Livres, Pamphlets, Affiches, Cartes, Factures, Reçus, Mémoires, Circulaires, Etiquettes, Têtes de Lettres, etc., etc.

Impressions de Luxe en Couleurs,

Les négociants et les hommes d'affaires pourront envoyer leurs ordres avec certitude de parfaite satisfaction.
FRANCIS BOUVAIN & Co

N. B.—Les ordres pour impressions typographiques quelconques, telles que cartes, factures, livres, circulaires, &c., peuvent se remettre indistinctement au No 63, rue Bourbon ou au No 67 rue Gravier.

Nous garantissons un travail soigné.

Nos prix ne sont pas inférieurs à ceux des autres imprimeurs de la Nouvelle-Orléans.
juillet—6t F. B. & CO.

VENTES A L'ENCAN

27 balles couvertures grises françaises.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan [illegible] Chartres

VENDREDI 22 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No [illegible]—

27 balles couvertures grises françaises.
Conditions—comptant. [illegible]

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Casquettes, etc

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan [illegible] Chartres

VENDREDI 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No [illegible]—

[illegible] lots marchandises sèches étrangères et américaines.

—Aussi—

[illegible] lots habillements [illegible]

[illegible] chapeaux [illegible]

Œufs Œufs

[illegible] Emperor [illegible]

PAR MONTGOMERY & FRO

R T MONTGOMERY encanteur

A UJOURD'HUI [illegible]

Meubles Meubles

PAR J P BOISSEAU encanteur

[illegible]

VENDREDI [illegible] rue Chippewa [illegible]

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures.

PAR E. ROGER & Co,

JOSEPH H [illegible], encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible] lots marchandises sèches et linge.

[illegible]

Terrain aux lisières et dépendances [illegible] entre les rues Apollon et Bacchus dans le Premier District

PAR F. F. TRINCHARD, encanteur,

[illegible]

IL sera vendu, à l'encan SAMEDI [illegible] à midi à la Bourse des Encanteurs [illegible]

UN TERRAIN avec toutes les améliorations [illegible]

[illegible]

L'acte de vente pardevant Hugh Madden, notaire [illegible]

Aux laitiers jardiniers et autres

Terrain de très grand prix, situé dans le Troisième District et faisant face à deux rues.

PAR PLACIDE J. SPEAR encanteur

Bureau, rue de la Douane No [illegible]

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de Charles Richard Lambert. No 20161 Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Terrains dans le Troisième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR Encanteur

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible]

[illegible]

Succession de [illegible] No 20,112—[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Terrain ami faire et de très grand prix dans le Sixième District

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur

[illegible]

Meubles—Meubles

PAR J. B. CROZAT, encanteur

IL sera vendu, vendredi 22 juillet 1864 [illegible] à 10 h [illegible], rue Royale No [illegible]—

Un bon lot de meubles, [illegible] bois de lits, toilettes, &.

Conditions—comptant. 22juil—

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 93, rue Royale, près St Louis.

Succession de Joh. B. B[illegible]—No 18 073.

EN vertu de deux ordres de l'honorable R K H[illegible] juge de la Seconde Cour de District de Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

DEMANDE DE COMMIS

ON demande un jeune homme de 15 à 18 ans, parlant anglais et le français, pour une librairie. S'adresser [illegible] de Chartres No [illegible] 22juil—3t

DRECHE [illegible] à vendre par E. J. HART & Co. Rue Tchoupitoulas Nos 73 et 7

HOUBLON—[illegible] balles vieux houblon et houblon nouveau en magasin et à vendre par E. J. HART & Co. Rue Tchoupitoulas Nos 73 et 7

SUCRE.

170 boucauts de [illegible] à vendre, en lots, à la convenance des acheteurs, par A. MILTENBERGER.
19juillet—☞ [illegible] Commune

J. J. HERR,

Négociant Commissionnaire,

No 138, rue Commune

AVANCES sur consignations faites à MM. Cornelius Mumford New York et à M. [illegible] Liverpool. 19 juillet—

DIVERS en magasin—[illegible] pipes vin de vie divers marques.
10 pipes vin de sherry
[illegible] do do
20 barriques vin rouge Castillon
—Aussi—
Rhum, genièvre et vieux cognac en dames-jeannes, à vendre par J. J. HERR
17juillet—6t 138 rue Commune

Champagne [illegible] Farre,

—En drawback.—

150 caisses vin de sherry quarts et pintes.
—Aussi en magasin—
50 caisses vin de Cabinet, quarts et pintes.
50 do do Impérial do
120 do do Sillery do
A vendre par J. J. HERR,
19juillet—6t 138, rue Commune

PAYEZ VOS TAXES

LES contribuables de la paroisse d'Orléans, rive droite, sont prévenus que les comptes de taxes pour 1861, 1862 et 1863 sont entre mes mains pour être collectés. Le bureau est à l'angle des rues Patterson et Goerlo, au premier, et ouvert de 10 à 2 heures.
H. S. WILSON, Percepteur de Taxes.
Alger, 7 juillet 1864
13juil—12t

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, chapeaux bottes et souliers

PAR HOFFMAN & MARKS,

J HOFFMAN, Encanteur,

Bureau, rue de Chartres No 38.

VENDREDI 22 juillet à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

[illegible] printemps et Maisons, [illegible] draps, [illegible] américaines, [illegible]

[illegible]

Meubles—Meubles.

PAR E M JACOBS encanteur.

Bureau Passage de la Bourse, No [illegible]

VENDREDI [illegible] Passage de la Bourse, entre [illegible]

Baraques et hangars

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Bureau Passage de la Bourse.

SAMEDI [illegible] heure de l'après-midi, [illegible] Passage de la Bourse, au fond [illegible] de la Bourse des Encanteurs—

[illegible]

Conditions—[illegible]

Vente pour cause de départ.

GROCERIES Groceries et installations de café.

PAR S GUINAULT encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi 22 juillet 1864, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Paix et Moreau—

Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement [illegible]

[illegible]

Boulangerie.

Vente pour cause de départ, sans réserve—

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 23 juillet 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible] Dorgenois et [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juill

Propriété rue Claiborne.

PAR S GUINAULT, encanteur.

[redacted]

Acte de vente par [illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

VACHERIE. VACHERIE.

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu, mardi, 26 juillet 1864, à l'encoignure de [illegible] Morant, entre les rues Bons Enfants [illegible]

La vacherie de M. P. Dupré [illegible] du Mexique, consistant en—

[illegible] vaches laitières.

[illegible] certificat d'exemption. [illegible] de la vacherie [illegible] comptant, de [illegible] à la satisfaction du vendeur.

Effets de valeur dans le Troisième District

PAR E. M JACOBS, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, N [illegible]

IL sera vendu samedi 23 juillet 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible] 20 juillet—21 à 28

Maison en bois de rose à l'encan.

Succession de Mary Ann Panzer Bachino. Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—No 20 530.

PAR McCERREN & LANDRY,

G W McCERREN, encanteur,

[illegible]

IL sera vendu [illegible] SAMEDI 23 juillet 1864, [illegible]

[illegible] un bois de rose armoire, bureau, [illegible] un side-board, [illegible] glaces, [illegible] deux rideaux damassés, 12 [illegible] lustres, globes, tapis, etc.

—Aussi—

[illegible] billets de $5 et $10 de la Banque [illegible]

[illegible] 19juillet—2

Liquidation ! Liquidation !!

POUR CAUSE DE DEPART.

Mlles. BAUGNON,

147..... Rue du Canal.........147

Ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et aux dames en général, qu'elles vendront pour liquider, leurs toilettes de modes et de nouveautés de Paris, les plus fraîches et du dernier genre, reçus par les derniers arrivages.

Les dames qui voudront bien profiter de cette occasion [illegible] trouveront un choix de corsets français des plus comme [illegible] jupons à ressort, &c.

Le tout sera vendu AUX PRIX LES PLUS REDUITS. 19 juil—3

Moulins à coton de Carver.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à cotons de Carver, de [illegible] avec les derniers perfectionnements. Aussi, moulins pour coton Sea Island—
A vendre par AARON HOBART Jr.,
14juil—3m 46, rue St Charles.

AVIS

LA triste nouvelle ayant été reçue en ville que mon associé, M James Hoffman, était sur le steamer Locust Point, qui a sombré, et son nom étant parmi ceux des marins [illegible], j'annonce à mes amis et au public que les affaires seront, jusqu'à [illegible], sous la raison Hoffman & Marks [illegible]
ALEXANDRE MARKS.

AVIS

L. GAMOTIS a l'honneur d'informer ses amis et sa clientèle en général qu'il est de retour de France [illegible] la direction de sa pharmacie, encoignure Rampart [illegible] avec soin. 17juillet—1m

Groceries.

SUCRE—[illegible] boucauts
Do [illegible] barils, écrasé et en poudre.
CAFE—[illegible] sacs Rio.
RIZ—[illegible] de l'Inde
FARINE—[illegible] barils extra et superfine.
WHISKY—[illegible] barils
BACON—[illegible]
BOUGIES—50 caisses, Star.
GRAISSE—[illegible] lots.
A vendre par J. AVET,
Ci-devant AVET FRERES,
coin Bienville et Vieille Levée
6juillet—1m